



Tél. : 04.77.27.80.09  
Fax : 04.77.27.86.94  
Email : [mairie.poncins@wanadoo.fr](mailto:mairie.poncins@wanadoo.fr)  
Site : [www.commune-poncins.fr](http://www.commune-poncins.fr)

## COMPTE RENDU Réunion du conseil municipal de PONCINS du lundi 9 mars 2020

Séance Publique.

Absents : Mr Patrick LASSABLIERE, Mr Régis CHARNAY, Mr Christian COUTURIER, Mme Marlène BERTHON et Mme Catherine GIGOT.

### 1. Compte rendu de la réunion du 30 janvier 2020

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du jeudi 30 janvier 2020.

### 2. Approbation des comptes de gestion 2019 du budget de la commune et du budget assainissement

Les comptes de gestion 2019 du budget de la commune et du budget assainissement, établis par Madame LAVOISIER, Percepteur, sont approuvés à l'unanimité.

(Délibération n° 09-03-2020-1)

(Délibération n°09-03-2020-2)

### 3. Approbation du compte administratif 2019 du budget de la commune

Recettes de fonctionnement	545 969.31 €	
Dépenses de fonctionnement	507 183.14 €	
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>38 786.17 €</b>	
Report exercice antérieur	436 973.41 €	
<b>Résultat de clôture</b>		<b>475 759.58 €</b>
Dépenses d'investissement	335 847.69 €	
Recettes d'investissement	305 802.59 €	
<b>Déficit de l'exercice</b>	<b>- 30 045.10 €</b>	
Excédent antérieur	144 176.27 €	
<b>Résultat de clôture</b>		<b>114 131.17 €</b>

Le compte administratif du budget communal est approuvé à l'unanimité.

(Délibération n°09-03-2020-1)

### 4. Approbation du compte administratif 2019 du budget assainissement

Recettes de fonctionnement	71 028.23 €	
Dépenses de fonctionnement	55 062.67 €	
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>15 965.56 €</b>	
Report exercice antérieur	131 721.93 €	
<b>Résultat de clôture</b>		<b>147 687.49 €</b>

Recettes d'investissement	27 420.70 €	
Dépenses d'investissement	24 160.14 €	
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>3 260.56€</b>	
Excédent antérieur	162 283.32 €	
<b>Résultat de clôture</b>		<b>165 543.88 €</b>

Le compte administratif du budget assainissement est approuvé à l'unanimité.

**(Délibération n°09-03-2020-2)**

#### **5 Affectation des résultats budget de la commune**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 475 759.58 € en recette investissement (compte 001) et la somme de 114 131.17 € en recette de fonctionnement (compte 002) pour le budget communal.

**(Délibération n°09-03-2020-1)**

#### **6. Affectation des résultats budget assainissement**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 147 687.49 € en recette investissement (compte 001) et la somme 165 543.88 € en recettes de fonctionnement (compte 002) pour le budget assainissement.

**(Délibération n°09-03-2020-2)**

#### **7. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales**

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020, à savoir :

- Taxe d'habitation	6.49 %
- Taxe foncière bâti	8.64 %
- Taxe foncière non bâti	28.46 %

**(Délibération n°09-03-2020-3)**

#### **8. Subvention 2020**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les subventions accordées aux associations et diverses organisations :

<b>Associations et diverses organisations</b>	<b>Montants subventions</b>
ADAPEI	150 €
ADMR Pays d'Urfé	250 €
AFSEP Sclérosés en plaque	100 €
Amicale Boule Poncinoise	150 €
Amicale Classe 64	15 €
Association Roannaise Pour l'Apprentissage	120 €
Association Vie Libre	100 €
Autisme Forez	50 €
Club Handisport	100 €
Comité Défense Centre Hospitalier	200 €
Comité de la Foire	150 €
Comité des Fêtes	1 500 €
Comité des Fêtes (vin d'honneur)	150 €
Croix Rouge de FEURS	50 €
Association Culturelle Poncinoise	150 €

Docteur Clown	50 €
Fanfare	350 €
FNACA	100 €
Football Club de la Plaine	350 €
France Alzheimer	100 €
Groupement Défense Rats Musqués	200 €
Gymnastique Volontaire Poncinoise	150 €
KEUR d'AFRIQUE	80 €
Pétanque Poncinoise	150 €
Prévention routière	20 €
Roses de Noël	50 €
L'Ombre de la Scène	150 €
Paralysés	50 €
Maison des Jeunes de Feurs	100 €
Maison Familiale Rurale (Montbrison)	30 €
Sou de l'école	1 100 €
SSIAD des Montagnes du Matin	100 €
Tennis Club Poncinois	150 €
USEP	100 €
Zumba	150 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 785 €</b>

### 9. Vote du budget communal 2020

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le **budget primitif 2020 de la commune** qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement	935 559 €
Section d'investissement	578 000 €

**(Délibération n° 29-03-2019-4)**

### 10. Vote du budget assainissement 2020

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, le **budget primitif assainissement 2020** qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Section d'exploitation	212 200 €
Section d'investissement	305 643 €

**(Délibération n° 29-03-2019-5)**

### 11. Droit de préemption pour l'acquisition d'un terrain

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que :

Vu la délibération du 3 avril 2008 instaurant le droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Poncins

Vu la déclaration d'intention d'aliéner, reçue le 9 décembre 2019, adressée par Maître Olivier LAFAY, notaire à FEURS (Loire), en vue de la cession moyennant le prix de 120 000€ (cent vingt mille euros), d'une propriété située à PONCINS, cadastrée AH 79 et AH 80, rue des Ecoles, d'une superficie totale de 2 349m<sup>2</sup>, appartenant à Mr RICHAGNEUX Alain.

Considérant qu'actuellement les matériels des agents sont stockés à plusieurs endroits, il est nécessaire de construire un local technique sur la parcelle AH 80.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'acquérir par voie de préemption ces parcelles  
La vente se fera au prix de 120 000€ (cent vingt mille euros).

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet et précise que les crédits nécessaires sont prévus et inscrits au budget 2020.

(Délibération n° 29-03-2019-6)

### 12. Suppression d'un poste d'agent technique non titulaire et création d'un poste d'agent technique titulaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, la nécessité d'avoir un agent pour l'entretien des locaux. Il convient de supprimer le poste d'adjoint technique non titulaire de 19 heures et de créer un poste d'adjoint technique titulaire de 19 heures.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité la suppression du poste d'adjoint technique non titulaire et la création d'un poste d'adjoint technique titulaire à 19 heures.

(Délibération n° 29-03-2019-7)

### 13. Courrier

Le conseil municipal prend connaissance du courrier de M. Gérard TARDY, Maire de Lorette concernant une interrogation sur l'application de la loi du 11 octobre 2010 et de la circulaire de 2011.

### 14. Réunions et manifestations

- Composition du bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars 2020.
- Installation du Conseil municipal : **Vendredi 20 mars à 20h30.**
- Paris Nice : Jeudi 12 mars 2020
- Trophée du Lignon Forézien : Samedi 16 mai 2018 à 18h45

Pour extrait certifié conforme  
A PONCINS, le 10 mars 2020

Le Maire

